

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr

www.bassinvouge.com

www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU Réunion du 14 mars 2022 – Esbarres

Date de la convocation : 1^{er} mars 2022

Le quatorze mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Esbarres, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 15

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix exprimées : 20

Quorum atteint en référence à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021

	Titre	Prénom	Nom	Emargement	Quorum	Voix			
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES (13) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Alexandre	GARNERET	Excusé - procuration à M. PENNING					
	Monsieur	Jean Luc	ROSIER	Excusé - procuration à M. COLLARDOT					
	Monsieur	François	MARQUET	Excusé - procuration à M. DALLER					
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé - procuration à M. ROBIOT					
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent					
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Excusé					
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent					
	Monsieur	Christian	SAUVADET	Absent					
	Monsieur	Pierre	LUCOT	Absent					
	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent					
	Monsieur	Denis	PENNING	Présent					
	Monsieur	Franck	PACOT	Excusé					
	Monsieur	André	DALLER	Présent			5 / 13	9 / 13	
CC PLAINE DIJONNAISE (6) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Absent					
	Monsieur	Benoit	FRANET	Présent					
	Monsieur	Dominique	JANIN	Excusé					
	Monsieur	Yannick	CORDIER						
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent					
	Monsieur	Dominique	CHOPPIN	Présent			3 / 6	3 / 6	
CC RIVES DE SAÔNE (4) <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent					
	Monsieur	Francois	PERRIN	Présent					
	Monsieur	Alain	PAUTET	Présent					
	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent			4 / 4	4 / 4	
DIJON METROPOLE (11) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent					
	Monsieur	Marién	LOVICHY	Excusé - procuration à M. MASSON					
	Monsieur	Laurent	GOBET	Présent					
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Absent					
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Absent					
	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT	Absent					
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Présent					
	Monsieur	Gérard	HERMANN	Excusé					
	Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	Absent					
	Monsieur	Pierre	PRIBETICH	Absent					
	Monsieur	Benoit	BORDAT	Excusé			2 / 11	3 / 11	
Communes (9=1) <i>Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Fanny	BOUVERET	Excusée					
	Monsieur	François	PERRIN	Présent					
	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent					
	Monsieur	Philippe	BON	Absent					
	Monsieur	Jerôme	TOUCHARD	Présent					
	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent					
	Monsieur	Didier	LÉVÈQUE	Présent					
	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Absent					
	Madame	Valérie	HOSTALIER	Excusée			1 / 1	1 / 1	
	35 délégués titulaires						15 / 35	20 / 35	

M. PENNING Denis est secrétaire du syndicat.

Assistent : Messieurs, LANIER Edouard et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 14 octobre 2022

Finances

- Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2021 (sous réserve)
- Affectation des résultats 2022 (sous réserve)
- Approbation de l'appel de cotisations 2022
- Approbation du Budget Primitif 2022

PPRE

- PPRE 2021-2025 – Tranche hiver 2021-2022
- Ragondins

Contrat de bassin 2019 - 2021

- Démarche de restauration la continuité écologique sur le Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine
- Démarche de restauration morphologique sur le Milleraie à Saulon la Chapelle
- Etude de restauration morphologique de la Bièvre– Point d'étapes
- Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge – Points d'étapes

Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

Contrats de bassin Vouge et de la nappe de Dijon-Sud 2022 - 2024

- Présentation des projets de contrats - Délibérations

Affaires diverses

- Piézométrie et hydrologie
- Contrôle CRC
- Questions diverses

Le Président donne la parole à M. JACQUET, 1^{er} adjoint d'Esbarres qui présente sa commune.

I. Approbation du CR du 14 octobre 2021

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

Le Président explique que le compte de gestion n'a pu être transmis par la Trésorerie SGC de Dijon Métropole dans les temps. Aussi, les deux premiers points de l'ordre du jour ne seront pas débattus. **Le CG2021 et le CA 2021 seront présentés lors d'une réunion ultérieure du conseil syndical.**

Le Président dit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du bureau du 7 février dernier. Il précise que pour le bassin de la Vouge, les objectifs principaux seront :

- La poursuite et la fin des études sur la morphologie des cours d'eau (Vouge, Milleraie et Bièvre) ;
- La réalisation de travaux de restauration de la morphologie sur la Cent Fonts à Saulon-la-Rue et Fénay et la Bièvre à Brazey-en-Plaine (sous réserve) ;
- L'approbation du contrat de bassin Vouge 2022-2024 ;
- La tranche 1 du PPRE 2021-2025, dont des petits travaux de diversification (épis) des milieux aquatiques ;
- La réalisation de travaux de diversification de plus grande ampleur (dont banquettes à Saint-Philibert).

Pour la nappe de Dijon Sud (InterCle), les principales actions seront :

- L'étude de fin de contrat 2016-2021 ;
- L'approbation du contrat de la nappe de Dijon Sud 2022-2024 ;
- L'étude sur la desimpermeabilisation des sols ;
- La suite de la modélisation hydrodispersive des pollutions ;
- La fin de l'étude sur les ouvrages situés dans les PPR des puis AEP puis le diagnostic (passage caméra) des ouvrages à risques.

a) Appel de cotisations 2022

Depuis la modification des statuts en 2019, les modalités d'appel de cotisations se font selon la population présente sur le bassin et les compétences détenues.

Il est ainsi différencié les coûts des missions du I du L.211-7 du CE :

- GEMA (1, 2 et 8) ainsi que le coût de l'ingénierie ;
- Hors GEMAPI (7 et 11) et le coût de l'animation

Le Président propose une augmentation de la cotisation entre 2021 et 2022, de 12 000 € au regard des projets à engager cette année.

- M. MASSON dit être solidaire de la proposition de l'augmentation suite aux actions envisagées en 2022, 2023 puis 2024.
- M. JACQUET pense qu'il faut effectivement augmenter la cotisation dès cette année, afin de la limiter en 2023, eu égard aux nombreux projets l'an prochain (cf. contrat de bassin vogue 2022-2024).

Délibération 2022 - 02

Sur proposition du Président et afin de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 169 000.04 € l'appel à cotisation 2022 en référence au I du L211.7 du Code de l'Environnement, selon la répartition suivante :
 - GEMA (1°, 2°, 8° et ingénierie) : 135 000.00 €
 - Hors GEMAPI (7°, 11° et animation) : 34 000.04 €

Collectivités	En référence aux statuts du 6 mars 2019				
	Appel de cotisations 2022				
	GEMA		Hors GEMAPI		Cotisation totale
	Items 1°, 2°, 8°	Ingénierie	Animation	Items 7° et 11°	
CCGNSG	31 378,80 €	19 659,00 €	11 341,73 €	1 512,25 €	63 891,77 €
CCPD	15 332,45 €	9 605,87 €	5 541,85 €	738,92 €	31 219,09 €
CCRS	9 863,65 €	6 179,64 €	3 565,18 €		19 608,47 €
DM	26 425,10 €	16 555,49 €	9 551,24 €	1 273,51 €	53 805,34 €
Communes CCRS				475,36 €	475,36 €
Appel de cotisations	83 000,00 €	52 000,00 €	30 000,00 €	4 000,04 €	169 000,04 €
	49%	31%	18%	3%	100%
	Cotisation GEMA		Cotisation Hors GEMAPI		

- CHARGE le Président d'effectuer le recouvrement auprès des collectivités adhérentes en fonction des compétences détenues.

b) Budget Primitif 2022

Le Président dit que la présentation au bureau est différente de celle de ce soir, du fait de l'impossibilité d'inscrire dans le budget primitif 2022, les affectations de résultats (cf. point précédent). Il présente le BP 2022 en détail.

Délibération 2022 - 03

Le Président présente le budget primitif 2022, à savoir :

BP (14/03/22) - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2021	Résultat antérieur				
20	Proposition	395 055,65 €	402 667,40 €	277 199,60 €	277 199,60 €
	<i>Dont Op. ordre de sec. à sec.</i>	<i>6 625,65 €</i>			<i>6 625,65 €</i>
20	<i>Dont RAR 2021</i>			<i>30 000,00 €</i>	
22	Total	395 055,65 €	402 667,40 €	277 199,60 €	277 199,60 €
	Résultat 2022		7 611,75 €		0,00 €
	BP 2022 Excédent/Déficit		7 611,75 €		0,00 €

Le conseil syndical approuve et vote, le budget primitif 2022, à l'unanimité.

III. PPRE 2021 – 2025 – – Tranche hiver 2021-2022

Le Président donne la parole à M. BOILLIN Nicolas.

La tranche 1 du PPRE 2021 – 2025 s'est achevée le 8 Mars 2022 et il ne reste (à ce jour) plus que le broyage à réaliser. Le coût des travaux hors broyage s'élèvera à 25 255 euros HT. Il est précisé, qu'année après année, le nombre de propriétaires riverains, refusant l'intervention du SBV, s'accroît.

Le Président rappelle (cf. fiche adoptée le 14 octobre 2021) que la responsabilité de l'entretien est dévolue aux seuls propriétaires (en référence à l'article L.215-14 du Code de l'Environnement).

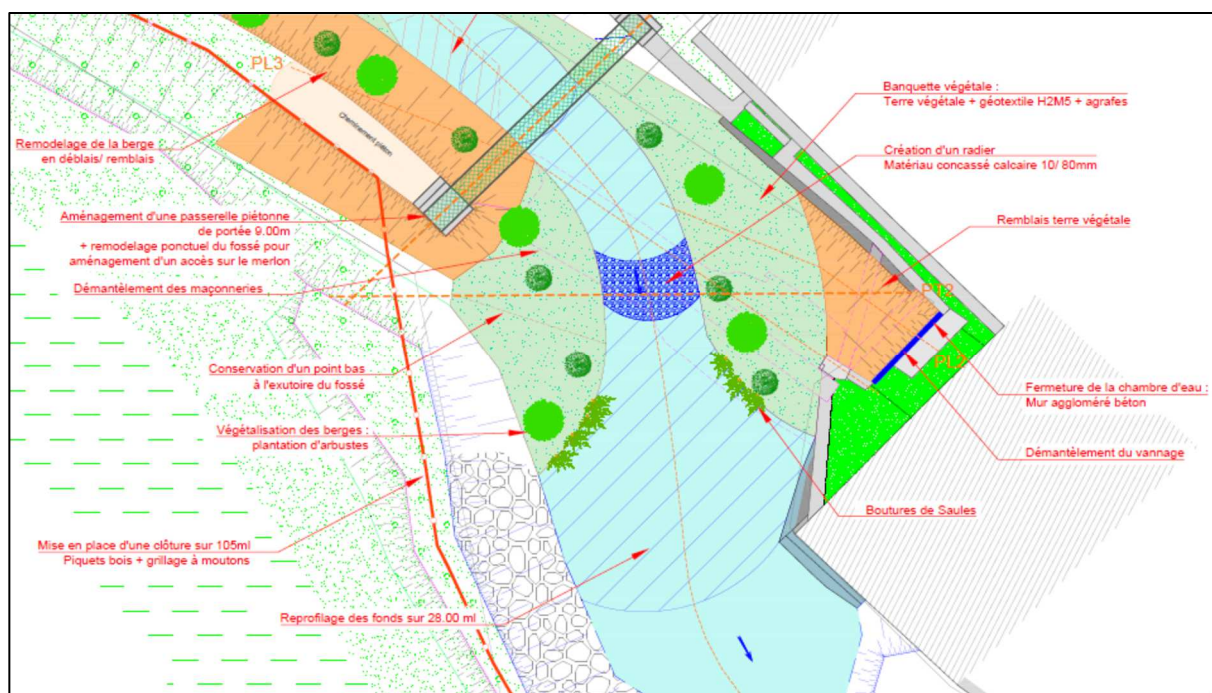
M. BOILLIN Nicolas explique qu'après 16 années de lutte et en s'appuyant sur des données nationales et les prises locales, la régulation des ragondins (et rats musqués) s'arrêtera conformément à la décision du bureau du SBV. Il explique que cette lutte ne pourra jamais permettre de l'éradiquer et constate que l'ensemble des milieux qui lui sont favorables ont été colonisés. Il précise qu'elle peut toutefois s'avérer provisoirement efficace sur un site de petite superficie (quelques hectares) où l'action est menée intensivement à contrario, à l'échelle d'un territoire plus vaste, comme un bassin versant, les données (retours d'expérience) montrent qu'une « lutte globale » ne semble ni pertinente et ni efficace.

Aussi, la régulation des rongeurs aquatiques envahissants reste bien entendue autorisée sur le bassin versant de la Vouge, mais ne sera plus financée par le SBV, ni animée par la FREDON BFC. Pour toute question, les piégeurs sont invités à se rapprocher de la fédération départementale de chasse, de leur association locale de chasse ou de l'association départementale des piégeurs Côte d'Or. Un courrier précisant cette décision a été transmis le 10 Mars à tous les piégeurs actifs. M. BOILLIN Nicolas dit que les rivières naturelles sont moins envahies que les rivières au faciès naturel. En effet, les ragondins s'implantent dans les berges verticales. M. JACQUET confirme que sur Esbarres, où la Vouge a été largement remembrée, les ragondins « pullulent » et remontent la rivière, en période de crues de la Saône, pour s'implanter en amont du bassin. Il rappelle qu'aucune régulation existe sur les bassins versant voisins, ce qui réduit à néant la démarche sur la Vouge.

Le Président conclut en précisant que le SBV contactera prochainement l'ensemble des associations locales de chasse du territoire pour leur faire part de cette évolution

IV. Contrat de bassin 2019 - 2021

a) Démarche de restauration la continuité écologique sur le Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine



Plan d'arasement du Moulin du Centre

M. BOILLIN Nicolas dit que le projet a été présenté à M. ARCELAIN, propriétaire du moulin, le 2 Décembre 2021. Il persiste un point de blocage : la mise en place d'une passerelle piétonne, dont le coût serait disproportionné au regard du projet global. Sous réserve de validation des financeurs du projet (CRBFC et AERM&C), un compromis sera proposé dans les prochaines semaines au propriétaire. Le SBV se chargerait de la réalisation des fondations de la passerelle et le reste sera à la charge de M. ARCELAIN (IPE 200, tablier, garde-corps, ...). Les travaux sont envisagés à l'été 2023

b) Démarche de restauration morphologique sur le Milleraie à Saulon la Chapelle

Voici les dernières informations sur ce projet, depuis le dernier conseil syndical :

- Le conseil municipal de Saulon-la-Chapelle a, le 17 Janvier 2022, délibéré en faveur du projet ;
- Le projet sera développé en partenariat avec l'association Pirouette Cacahuète, la commune de Saulon-la-Chapelle et la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, notamment sur les aspects pédagogiques et d'attractivité touristique ;
- Le 1^{er} Copil se tiendra au printemps 2022 et les travaux sont envisagés à l'été 2024.

Le projet doit être encore co-construit (sur la répartition des travaux annexes principalement).

c) Etude de restauration morphologique de la Bièvre– Point d'étapes

Le Président donne la parole à M. LANIER. Celui-ci précise que ce projet se situe immédiatement en amont du projet sur le Moulin du Centre. Ils seront vraisemblablement réalisés concomitamment.

M. LANIER rappelle l'historique.

Il dit que les travaux étaient programmés sur l'été 2022. Toutefois, des inventaires écologiques du tronçon réalisés en mai / juin 2021 a fait état de la présence de l'Agrion de Mercure, espèce d'intérêt communautaire. Cette information n'a été communiquée qu'au moment de la transmission du rapport, en décembre 2021. Or, cette espèce est inféodée aux banquettes végétales, dont le remodelage complet est prévu dans le projet d'aménagement. Aussi, une procédure de demande de dérogation dite « espèce protégée » et une révision du projet initial vont devoir être initiées.

Dans ces conditions, la réalisation des travaux sur l'étiage 2022 semble plus que compromise ; le report sur 2023 paraît inévitable

d) Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge – Points d'étapes

M. LANIER fait le point sur deux des trois démarches lancées sur la Vouge.

i. La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux

A ce jour, le projet a été présenté à l'intégralité des 14 propriétaires concernés pour recueillir leur adhésion écrite sur le projet (impératif pour l'instruction future du Dossier Loi sur l'Eau). Le SBV est en attente de retour pour un dernier riverain.

ii. La Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny

Comme évoqué lors de la dernière réunion, l'enquête publique relative au projet de nouveau parcellaire de l'AFAF et à son programme de travaux connexes est terminée. M. Jean-François DURAND (commissaire enquêteur) a sollicité un rendez-vous auprès de M. Jean-François COLLARDOT, le 27 janvier dernier, pour évoquer les projets d'AFAF et de restauration morphologique porté par le SBV (réserve foncière).

Sur sa demande, le Président lui a transmis un courrier demandant qu'une parcelle d'une largeur constante de 5 m depuis le haut de berge, en rive droite de la Vouge, sur l'intégralité du linéaire-projet soit nécessairement réservée, pour la bonne mise en œuvre du projet syndical. Il précise que ce point avait été évoqué (et acté) lors des réunions de travail préliminaire auquel il a participé au cours des deux dernières années.

M. LANIER précise que les exploitants devraient prendre possession de leurs terres à l'automne 2023. L'étude du projet syndical sera relancée courant 2022, lorsque l'aménagement foncier sera définitivement adopté avec la bande réservée de 5m.

V. Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

Le SBV est autorisé à mettre en œuvre les travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud par arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2021

Deux appels d'offres ont été passés depuis la dernière réunion du conseil syndical :

- Pour le marché de maîtrise d'œuvre, le Bureau d'Etudes Artelia a été retenu pour une somme de 21 000 HT ;
- Pour le marché de travaux (estimatif au stade étude était de 102 000 € HT) :
 - o Cinq offres ont été remises (TPRE, BBF, SETHY, Chassagne-YM, Desertot-Chenot) ;
 - o Pour un coût allant de 84 000 €HT à 103 000 €HT ;
 - o C'est la proposition de Desertot-Chenot qui a été retenue pour une somme de 84 000 € HT (notification de ce jour).

Les travaux seront mis en œuvre à l'étiage 2022 (sous réserve des inventaires écologiques...).

VI. Contrats de bassin Vouge et de la nappe de Dijon-Sud 2022 - 2024

a) Contrat Vouge 2022-2024

Les échanges avec les services de l'Agence de l'eau sur le dernier semestre 2021 ont confirmé les points suivants :

- Nécessaire reconduction d'une contractualisation de même nature : contrat de bassin ;
- Sur la période 2022-2024, selon les règles de financement du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau (qui se termine au 31 décembre 2024).
- Garantie du taux de financement sur les actions contractualisées ;
- Majoration du taux de financement sur certaines actions à forte ambition (jusqu'à 70 % et dans la limite de 20 % de l'engagement global de l'agence dans le cadre du contrat considéré) ;
- A chaque bonification, une contrepartie est exigible (délai d'engagement de l'opération, engagement d'une action prioritaire supplémentaire, ...).

M. LANIER dit que :

- La durée de la mise en œuvre du contrat Vouge sera de 3 ans ;
- Les objectifs du contrat sont ceux prioritaires du SDAGE RM 2022-2027 et du SAGE Vouge, cad la restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau ;
- Il y aura 20 actions ;

- Le montant total prévisionnel est 1 600 000 €HT ;
- La transmission du document final pour instruction à l'agence de l'eau doit se faire au plus tard le 14 avril 2022 ;
- La commission des aides de l'agence de l'eau RM instruira le dossier le 30 juin 2022 ;
- La signature du Président du SBV et du Directeur de l'agence de l'eau RM&C se fera durant l'été 2022 ;
- Pour une mise en œuvre rétroactive, au 1^{er} janvier 2022.

Le document a été coconstruit avec les services de l'Agence de l'eau et la rédaction du projet de contrat est à ce jour achevée.

M. LANIER dit que les travaux d'entretien pourront être aidés, sous réserve de la mise en œuvre de contreparties, correspondant aux priorités du SDAGE RM. Il rappelle que certaines actions pourront bénéficier d'une aide complémentaire apportée par le Conseil Régional BFC (à concurrence de 80 %) en fonction du programme d'intervention en vigueur au moment de la demande d'aide (pas d'engagement contractuel de la Région).

M. LANIER précise que les membres de la CLE de la Vouge se sont positionnés politiquement sur le projet de Contrat de Bassin 2022-2024 en réunion du 7 mars 2022.

Le Président dit qu'en tant que le maître d'ouvrage du contrat le SBV doit à délibérer sur le projet de Contrat de Bassin Vouge 2022-2024, qui a été transmis avec l'invitation de la réunion de ce soir.

Délibération 2022 - 04

Le Président demande au conseil syndical de se prononcer sur le projet du contrat de bassin Vouge 2022-2024 à signer par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge avec l'Agence de l'Eau RM&C dans le cadre de son 11^{ème} programme d'interventions. Il précise que celui-ci fait suite aux contrats signés avec le même partenaire pour les périodes 2017-2018 puis 2019-2021.

OBJECTIF ET ENJEUX DU CONTRAT

Les objectifs poursuivis par le SBV à travers le présent contrat sont bien de répondre aux enjeux prioritaires (orientations stratégiques) identifiés dans le SDAGE RM 2022-2027 et dans le SAGE en matière de restauration des milieux aquatiques (continuité écologique et morphologie).

Dans ce contexte, le présent contrat propose un programme d'action :

- répondant bien aux priorités du SDAGE, du PDM RM 2022-2027 et du SAGE de la Vouge,
- portant sur des opérations dont la maturité est bien avancée ou / et la maîtrise foncière est acquise,
- dimensionné en fonction des capacités budgétaires du SBV.

Pression à traiter : Altération de la continuité				
Code mesure	Libellé mesure	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Actions prévues au contrat
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	FRDR11071	La Varaude ⁽²⁾	-
		FRDR645	La Vouge ⁽¹⁾	Etude de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly-lès-Cîteaux
Pression à traiter : Altération de la morphologie				
Code mesure	Libellé mesure	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Actions prévues au contrat
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	FRDR10142	La Biètrre ⁽¹⁾	Travaux de restauration de la morphologie de la Biètrre à Brazey-en-Plaine (1130 ml)

		FRDR11071	La Varaude ⁽¹⁾	Travaux de débusage et de restauration de la morphologie du ruisseau de Milleraie à Saulon-la-Chapelle (180 ml)
		FRDR645	La Vouge ⁽¹⁾	- Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (1000 ml) - Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux (1100 ml) - Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny (500 ml)

(1) Mesure reconduite du PDM 2016-2021

(2) Nouvelle mesure du PDM 2022-2027

A CE TITRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT S'ENGAGENT :

Le Syndicat du Bassin versant de la Vouge :

En tant que maître d'ouvrage, le SBV s'engage à assurer la mise en œuvre des actions qui lui incombent, dans la limite de ses disponibilités financières directement liées à l'obtention des subventions.

Le SBV s'assure d'une concertation efficace avec les acteurs de l'eau. Ainsi l'instance de concertation de ce contrat sera la CLE du SAGE de la Vouge.

Le respect des engagements du SBV dépend également des délais d'obtention des subventions et des autorisations administratives.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de bassin Vouge, sur une période couvrant les années 2022 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2022 à 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de 903 835€.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement d'opérations prioritaires listées ci-dessous :

- Entretien 2022 → contrepartie : ordre de service (OS) avant le 31/12/2023 des travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre à Brazey-en-Plaine ou des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux.
- Entretien 2023 → contrepartie : ordre de service (OS) avant le 31/12/2023 des travaux de débusage et de restauration de la morphologie du ruisseau de Milleraie à Saulon-la-Chapelle ou des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine.
- Entretien 2024 → contrepartie : ordre de service (OS) avant le 31/12/2024 des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux ou de l'étude de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly-lès-Cîteaux

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ Garantie de financement et de taux d'aides

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat de bassin Vouge identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement de (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
SBV	Travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de la Bièvre à Brazey-en-Plaine au droit du Moulin du Centre (230 ml)	MIA0202 (FRDR10142)	oui	2023	87 050 €	87 050 €	50%	43 525 €
SBV	Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (1000 ml)	MIA0202 (FRDR645)	oui	2024	293 260 €	293 260 €	50%	146 630 €
SBV	Communication ZH de la Cent Fonts	/ (FRDR11304a)	oui	2023	10 158 €	6 658 €	50%	3 329 €
SBV	Animation BV Vouge	/		2022-2023-2024	120 000 €	120 000 €	50%	60 000 €
SBV	Travaux de diversification des milieux aquatiques	/		2022-2023-2024	34 800 €	34 800 €	50%	17 400 €
SBV	Travaux d'entretien des cours d'eau - Plantation de ripisylve	/		2022	58 400 €	58 400 €	30%	17 520 €
SBV	Travaux d'entretien des cours d'eau - Plantation de ripisylve	/		2023	87 800 €	87 800 €	30%	26 340 €

SBV	Travaux d'entretien des cours d'eau - Plantation de ripisylve /			2024	87 800 €	87 800 €	30%	26 340 €
TOTAL garantie de taux					779 268 €	779 268 €		342 834 €

➤ Majorations de taux

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								aide classique	majoration ⁽¹⁾	total
SBV	Travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre à Brazey-en-Plaine (1130 ml)	MIA0202 (FRDR10142)	oui	2023	194 000 €	194 000 €	60%	97 000 €	19 400 €	116 400 €
SBV	Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux (1100 ml)	MIA0202 (FRDR645)	oui	2023 et 2024	260 800 €	260 800 €	70%	130 400 €	52 160 €	182 560 €
SBV	Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny (500 ml)	MIA0202 (FRDR645)	oui	2024	128 260 €	128 260 €	70%	64 130 €	25 652 €	89 782 €

SBV	Etude de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly-lès-Cîteaux (2150 ml)	MIA0202 et MIA0301 (FRDR645)	oui	2024	90 630 €	90 630 €	70%	45 315 €	18 126 €	63 441 €
SBV	Travaux de débusage et de restauration de la morphologie du ruisseau de Milleraie à Saulon-la-Chapelle (180 ml)	MIA0202 (FRDR11071)	oui	2024	155 450 €	155 450 €	70%	77 725 €	31 090 €	108 815 €
TOTAL majoration					829 140 €	829 140 €		414 570 €	146 428 €	560 998 €

⁽¹⁾ dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

Autre								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
Structure porteuse de l'InterCLE Vouge/Ouche	Q.2.1.2 Inciter les communes à réaliser des économies d'eau ⁽²⁾		oui	2022-2024	pour mémoire			
Structure porteuse de l'InterCLE Vouge/Ouche	COM.2.2.1 Encourager la désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud ⁽²⁾		oui	2022-2024	pour mémoire			
Structure porteuse de l'InterCLE Vouge/Ouche	POL.3.3.2 Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de la nappe ⁽²⁾		oui	2022-2024	pour mémoire			

SBV	Révision SAGE			2022	Réalisée en régie par l'animateur SAGE			
SBV	Etude PTGE/VP			2022	Aucune aide de l'Agence de l'eau n'est prévue au stade de la rédaction du contrat pour cette opération			
Fédération pêche 21	Animation-sensibilisation auprès des écoles et centres de loisirs			2022-2023-2024	pour mémoire		70%	
TOTAL AUTRE								
TOTAL CONTRAT					1 608 413 €	1 608 413 €		903 835 €

Le Président rappelle que ce contrat est signé entre le SBV et l'Agence de l'Eau RMC ; néanmoins des cofinancements complémentaires (Conseil Régional BFC, Conseil Départemental de Côte d'Or, ...) pourront être obtenus sur les actions listées ci-avant à concurrence de 80%.

Le conseil syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'actions du contrat de bassin Vouge 2022-2024 ;
- S'ENGAGE moralement et financièrement à respecter les engagements cités ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer le futur contrat de bassin Vouge avec l'Agence de l'Eau RMC ;
- CHARGE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Contrat Nappe de Dijon Sud 2022-2024

Le Président donne la parole à M. BOILLIN Nicolas.

A l'identique du contrat du bassin Vouge 2022-2024, en tant que maître d'ouvrage (InterCLE) des actions du contrat de la nappe de Dijon Sud 2022-2024, le SBV doit se positionner sur le projet : Il dit que :

- 20 actions sont inscrites au contrat ;
- Le montant total des actions inscrits dans le contrat (tous les partenaires) sera de 400 000 € ;
- Le montant total des aides de l'agence de l'eau RM&C sera de 222 200 € ;
- Le montant pour l'InterCLE (MO SBV) se montera à 370 000 €, avec une aide de l'AERM&C de 218 000 € ;
- Le restant à charge sera réparti entre les 4 partenaires de l'Inter CLE (CCGC&NSG, DM, SBO et SBV) ;
- Le coût de certaines actions n'est pas encore déterminé ;
- Le contrat a été validé par l'InterCLE le 20 janvier 2022, puis présenté en CLE le 7 mars 2022.

Délibération 2022 - 05

Le Président demande au conseil syndical de se prononcer sur le projet du contrat de la nappe de Dijon Sud 2022-2024, dont le Syndicat du Bassin versant de la Vouge est partenaire. Il rappelle que le SBV, est la secrétaire technique et administratif de l'InterCLE, dont à ce titre porte ses actions (Maître d'Ouvrage). Il rappelle que les dépenses de l'InterCLE sont réparties également entre les quatre partenaires suivants : CCGCNSG, DM, SBO et SBV.

Le Syndicat du Bassin versant de la Vouge :

En tant que Maître d'Ouvrage pour le compte de l'InterCLE, le SBV s'engage à assurer la mise en œuvre des actions qui lui incombent, dans la limite de ses disponibilités financières directement liées à l'obtention des subventions et des conventions signées avec les trois autres partenaires que sont la CCGCNSG, DM et le SBO.

Le SBV s'assure d'une concertation efficace avec les acteurs de l'eau dont l'instance de concertation de ce contrat sera l'InterCLE Vouge / Ouche.

Le respect des engagements du SBV dépend également des délais d'obtention des subventions et des autorisations administratives.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de la nappe de Dijon Sud, sur une période couvrant les années 2022 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2022 à 2024 pour l'Inter CLE (Mo SBV) ne pourra excéder un montant total d'aide de 218 000€.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM FRDG171	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
InterCLE	Maintenir le poste de chargé(e) de mission	/	non	2022-2024	160 000 €	160 000 €	50%	80 000 €
InterCLE	Communiquer auprès du grand public	/	non	2022	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €
InterCLE	Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)	/	non	2023	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €
InterCLE	Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau	/	non	2022-2024	15 000 €	15 000 €	70%	10 500 €
InterCLE	Réaliser des cartes piézométriques	/	non	2023	15 000 €	15 000 €	70%	10 500 €
InterCLE	Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau	RES0202	oui	2023	25 000 €	25 000 €	50%	12 500 €
InterCLE	Réaliser des démarches d'économies d'eau et s'orienter vers des pratiques économes	RES0202 RES0203	oui	2024	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
InterCLE	Encourager la désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud	ASS0201	oui	2024	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
InterCLE et propriétaires privés	Sécurisation et réhabilitation des ouvrages d'accès à la nappe	/	non	2022	15 000 €	15 000 €	70%	10 500 €
InterCLE	Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de la nappe	AGR0302 AGR0303 AGR0401	non	2022	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
TOTAL garantie de taux					370 000 €	370 000 €		218 000 €

Aides exceptionnelles								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM FRDG171	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
CCGCNSG, Abbaye de Cîteaux, autre (ex : office de tourisme)	Communiquer autour des enjeux des masses d'eau (nappe de Dijon Sud et Cent Fonts) le long de la portion canalisée de la Cent Fonts	non	non	2022-2024	30 000 €	30 000 €	14%	4 200 €
TOTAL aides exceptionnelles					30 000 €	30 000 €		4 200 €
TOTAL CONTRAT					400 000 €	400 000 €		222 200 €

⁽¹⁾ dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

Autres actions du contrat								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM FRDG171	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
InterCLE	Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat	/	non	2022-2025	0 €	0 €	0%	0 €
InterCLE	Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel	/	non	2022-2024	0 €	0 €	0%	0 €
InterCLE	Recherche de micropolluants, de résidus médicamenteux, de nouvelles molécules de pesticides et d'autres polluants émergents	/	non	2022-2024	0 €	0 €	0%	0 €
InterCLE	Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau	/	non	2022-2024	0 €	0 €	0%	0 €

InterCLE	Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud	RES0202 RES0203 RES1001	oui	2024	ND	0 €	0%	0 €
InterCLE	Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)	RES0202 RES0203 RES1001	oui	2024	ND	0 €	0%	0 €
InterCLE	Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts	RES0202 RES0203 RES1001	oui	2022-2024	0 €	0 €	0%	0 €
SNCF	Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives	/	non	2022-2024	ND	0 €	0%	0 €
SNCF	Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin	/	non	2023	ND	0 €	0%	0 €

Le conseil syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'action du contrat de la nappe de Dijon Sud 2022-2024 ;
- S'ENGAGE moralement et financièrement à respecter les engagements cités ci-dessus, sous réserve de la signature de conventions techniques et financières avec les partenaires de l'Inter CLE que sont la CCGNSG, DM et le SBO ;
- CHARGE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII. Affaires diverses

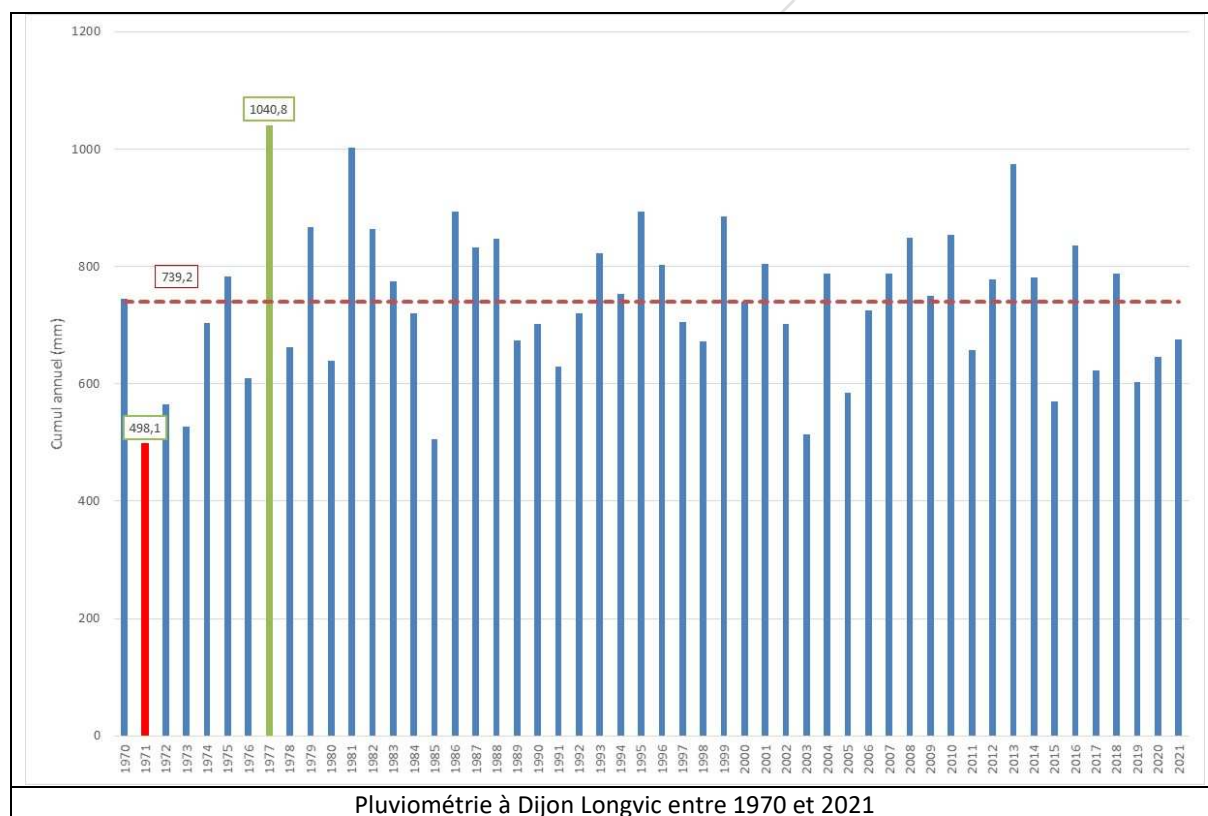
a) Piézométrie et hydrologie

M. COLLARDOT dit que la situation est inquiétante puis donne la parole à M. BOILLIN Nicolas.

Celui-ci fait un retour sur l'année 2021 :

- La pluviométrie annuelle a été déficitaire (et fait suite aux déficits de 2019 et 2020) ;
- Trois trimestres sur quatre ont été déficitaires, sauf le 3^{ème} (juin – septembre), ce qui a permis de passer l'été plus sereinement ;
- Les températures moyennes de l'été ont été plus chaudes que la normale, mais moins caniculaires que les années précédentes ;
- Tous les cours d'eau, pendant l'été 2021, ont eu des débits faibles mais pas autant que les années précédentes (pas de limitations d'usages de l'eau).

M. BOILLIN présente les données pluviométriques sur la période 1970 – 2021 et de températures sur la période 2014-2021.



1 ^{er} Juin - 30 septembre (122 jours)		Année							2021
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Température Maximale	jours à +3°C / moyenne	34	55	42	47	67	61	59	42
	jours à +5°C / moyenne	19	35	29	26	40	43	36	21
Température Minimale	jours à +3°C / moyenne	17	30	26	24	41	29	37	22
	jours à +5°C / moyenne	3	6	7	10	12	11	17	9
Température Maximale	jours à <20°C	16	20	12	18	5	9	14	13
	jours à <24°C	59	49	47	45	29	33	36	58
	jours à >24°C	61	71	75	76	93	89	86	63
	jours à >30°C	12	32	25	23	34	35	30	11
Température Minimale	jours à <10°C	17	20	13	18	18	15	14	9
	jours à <13°C	49	51	39	47	42	47	43	43
	jours à >13°C	71	71	80	74	80	75	79	79
	jours à >20°C	0	2	0	3	8	4	6	0
1^{er} Juin - 30 septembre		Température Minimale (°C)			Température Maximale (°C)				
Moyenne 1981-2010		13,02	Δ	24,03	Δ				
2014		13,28	0,26	24,31	0,28				
2015		13,89	0,87	26,11	2,08				
2016		13,87	0,84	25,56	1,53				
2017		13,73	0,71	25,52	1,49				
2018		14,38	1,36	27,45	3,42				
2019		13,90	0,88	27,22	3,19				
2020		14,22	1,20	26,76	2,73				
2021		13,63	0,61	24,58	0,55				
Températures à Dijon Longvic entre le 1 ^{er} juin et le 30 septembre entre 2014 et 2021									

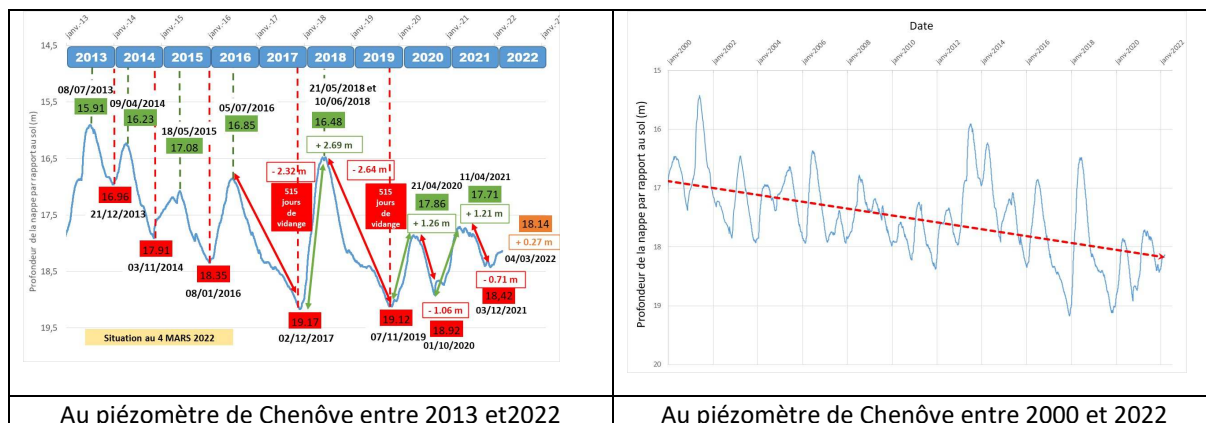
Deux constats (sans appel) :

- Un déficit pluviométrique marqué au cours des dernières années (même en 2021) ;
- Des températures estivales très nettement supérieures aux moyennes depuis 2014 (également en 2021).

Pour ce qui concerne le début d'année 2022, on remarque que :

- Les deux premiers mois sont les plus secs depuis 1970, avec 2019, 1993, 1992, 1991 et 1989 ;
- En incluant le mois de mars au 1er trimestre 2022, il s'agit du plus sec depuis 50 ans (en moyenne 153,6 mm contre 66,5 mm en 2022), hormis 1993 (38,5 mm) ;
- Les cours d'eau et les nappes sont en étiage, hydrologique et hydrogéologique, et les débits sont similaires à ceux de l'été.

La recharge de la nappe de Dijon-Sud a débuté le 3 décembre 2021 (très tardive) et ne se monte qu'à seulement 0,27m depuis. La situation 2022 est très en dessous de la moyenne et toujours sur une tendance nettement baissière à l'échelle de plus de 20 ans.



Au 5 mars 2022, la nappe est dans une moyenne assez basse (12 années plus basses et 30 plus hautes). Elle est 65 cm plus basse que la moyenne sur 40 ans ! La situation est légèrement meilleure que les années 2017, 2019 et 2020, mais dans une situation néanmoins assez inquiétante.

La situation sur les nappes des bassins versants voisins est identique à la situation de la nappe de Dijon Sud.

b) Contrôle CRC

Le Président que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a lancé un contrôle sur la gestion du SBV, sur la période 2017-2021.

Les réponses au questionnaire, portant sur la gouvernance, les finances, le personnel, la planification et le fonctionnement SBV/CLE/InterCLE, ont été apportées le 25 février 2022. L'instruction de la CRC se fera jusqu'à fin du 1^{er} semestre 2022. A la suite, un rapport provisoire sera transmis et le SBV aura la possibilité d'y répondre dans un délai de 2 mois. Un second rapport sera envoyé, sur lequel le SBV aura la faculté d'y répondre dans un délai d'un mois.

Enfin, le rapport définitif sera édité et devra faire l'objet d'une présentation devant le conseil syndical (délai fin du 2nd semestre 2022).

c) Départ du technicien de rivières

Pour des raisons familiales, M. SUSANNE quittera le SBV à compter de juillet 2022. Depuis le 1^{er} mars, il est à temps partiel (80%). Au regard de la situation administrative voire de la difficulté de trouver un remplaçant, plusieurs hypothèses pourraient être envisagées :

- Lancement d'une procédure « habituelle » d'ouverture de poste ;
- Mutualisation du poste avec le SBO (en cours de recrutement) ;
- Conventonnement avec les syndicats de la Tille, pour une mise en disposition temporaire de leur technicien de rivières ;
- Une autre solution pouvant être un « mélange » des hypothèses développées ci-dessus.

M. MASSON propose de mutualiser le poste de technicien de rivières entre le SBO et le SBV. Dans cette hypothèse, les membres du SBV s'interrogent sur le temps de travail du technicien de rivières au sein du bassin de la Vouge, car M. SUSANNE était jusqu'alors à temps plein. Ce point sera discuté, mais il semble qu'une répartition égalitaire du temps de travail doit être recherché.

d) Révision de l'Arrêté Cadre de préservation des ressources en Côte d'Or (et sur l'axe Saône)

La révision de l'arrête cadre du 29 juin 2015 est en cours (2 projets d'AP : axe Saône et Côte d'Or). La mise à disposition du public a débuté le 8 mars et se terminera le 28 mars 2022 (inclus). L'ensemble des documents est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Côte-d'Or à l'adresse <http://www.cote-dor.gouv.fr/gestion-de-la-ressource-en-eau-projets-d-arrete-a9420.html>

e) Prescription des PPRNi

La démarche de prescription des Plans de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRNi) a été engagée en mars 2019.

M. BOILLIN Nicolas dit que la concertation de la population, des 19 communes concernées, a été engagée depuis le début d'année 2022. La consultation des communes se fera d'ici quelques semaines, puis l'enquête publique sera organisée après l'été 2022 pour une approbation des 19 PPRNi pour la fin d'année 2022 ou le début d'année 2023

f) Date des prochaines réunions

La prochaine réunion du bureau se tiendra le 23 mai 2022.

Un prochain conseil syndical se tiendra en juin (date à définir) pour le vote des CA et CG 2021.

Le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 Heures 20.